

COMPTE RENDU REUNION GROUPE LOCAL ANIMATEURS SAGE - 9/12/05

Commission géographique Mayenne - Sarthe - Loir

FINALISATION DE L'ORGANISATION DU GROUPE LOCAL ANIMATEURS DE SAGE DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE MAYENNE - SARTHE - LOIR, DELEGATION ANJOU-MAINE

Ce groupe est piloté par la Délégation Anjou-Maine de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (responsable Pascal Boniou) avec l'appui du siège de l'Agence et en collaboration avec la DIREN Pays de la Loire.

Après réflexion sur l'échelle la plus pertinente à adopter, il a été décidé de circonscrire ce groupe au territoire de la Commission géographique Mayenne-Sarthe-Loir (*cf. cartes*).

Il est donc constitué des animateurs(trices) des SAGE situés sur cette Commission (bassin de La Maine), auxquels peuvent être conviés les animateurs(trices) de SAGE limitrophes sur des thématiques particulières. Ainsi, l'animateur du SAGE Layon-Aubance a été convié à cette première réunion dans l'attente de la mise en place d'un groupe similaire sur la Commission géographique Loire aval-Côtière vendéens.

La DIREN Basse-Normandie est également invitée à ce groupe car elle intervient en têtes de bassins. La DIREN de bassin Loire-Bretagne est informée des réunions.

Sur notre commission géographique, on recense actuellement les SAGE des bassins de la Mayenne, de l'Oudon, de la Sarthe amont, et de l'Huisne, auxquels il faudra ajouter ceux du Loir et de la Sarthe aval dès le recrutement des animateurs(trices).

Ce groupe se réunira en principe deux fois par an, en fonction des besoins, sur le territoire d'un SAGE « invitante » (ou dans les locaux de la Délégation Anjou-Maine, au Mans). L'animateur(trice) de SAGE se charge alors de trouver une salle de réunion pouvant accueillir une quinzaine de personnes.

En principe les réunions se tiendront sur la demi-journée (une visite de terrain pourra être envisagée). L'ordre du jour est défini en concertation avec les animateurs(trices). Le projet de compte rendu rédigé par le siège de l'Agence est transmis pour avis aux participants puis diffusé au groupe local et au niveau du réseau Animateurs SAGE du bassin Loire-Bretagne. L'Agence et la DIREN apportent un soutien logistique, notamment quant à la préparation des documents nécessaires pour la bonne tenue des réunions et à la valorisation des débats. Il y aura possibilité d'intervenir sur des thématiques particulières avec présentation d'expériences de SAGE voisins, d'experts locaux...

COMMUNICATION DANS LES SAGE, ACTIONS DE SENSIBILISATION VERS LE JEUNE PUBLIC

Les SAGE Layon-Aubance, Huisne, Mayenne et Sarthe amont présentent leurs expériences au travers de diaporamas décrivant la nature des actions mises en œuvre sur leurs périmètres. Les discussions qui s'ensuivent soulignent les points suivants :

- Communication difficile avec le « grand public » sur des thèmes perçus comme trop généraux. La participation est faible lors des réunions organisées au terme des grandes phases d'élaboration du SAGE. Les riverains et la population en général, ne sont réceptifs que sur des sujets concrets les concernant directement (inondations, économies d'eau, assainissement individuel par exemple).
- Communication plus fructueuse auprès des élus (maires, conseillers municipaux, présidents de communautés de communes et conseillers généraux). Vif intérêt de ceux-ci lors de la procédure de consultation précédant l'approbation définitive du SAGE. Paradoxalement les réunions de présentation en mairie ne donnent pas nécessairement suite à des délibérations officielles des conseils municipaux.
- Communication valorisante auprès des écoles, collèges et lycées où les élèves sont très réceptifs et les professeurs demandeurs. Les enfants et les jeunes jouent le rôle de relais auprès des adultes et favorisent ainsi la prise de conscience des enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques au niveau d'un bassin versant. En outre, ces actions mobilisent des élus de la CLE qui peuvent ainsi renforcer leur propre connaissance du SAGE et la légitimité de ses actions. Il faut toutefois éviter que les actions menées par le SAGE empiètent sur le terrain des structures ayant pour principale mission l'éducation à l'environnement (centres permanents d'initiation à l'environnement par exemple) et plutôt s'associer avec eux.
- L'intérêt de la presse locale pour communiquer sur l'avancement du SAGE et diffuser des messages auprès d'un grand nombre de personnes. La vigilance s'impose et il est souvent plus payant de préparer des communiqués de presse à remettre aux journalistes que de s'en remettre à ces derniers.
- Importance des outils classiques de communication générale : la lettre du SAGE (réalisée en interne ou externalisée), le site Internet (présentation du SAGE, mise à disposition des documents provisoires du SAGE, de bases documentaires...), la lettre Web (information régulière à moindre coût).

D'une manière générale, le but de la communication est de « faire connaître et faire parler du SAGE » et pour cela, il convient de se limiter aux grands principes de base, être concret et éviter les messages trop complexes. Cette communication doit être celle de la CLE (validation des actions proposées) à l'échelle du territoire du SAGE.

Globalement, les actions de communication mobilisent près de 10% du temps de travail de l'animateur(trice). Les stratégies diffèrent d'un SAGE à l'autre selon l'importance des tâches sous-traitées à des prestataires extérieurs. Les principales interrogations portent sur la place à leur donner dans le processus d'élaboration du SAGE et sur l'appréciation des impacts des actions menées que ce soit auprès des élus ou du public. Mais, l'investissement de l'animateur(trice) dans des actions de communication est valorisant et payant en terme de reconnaissance auprès des acteurs politiques, institutionnels, associatifs... C'est un atout pour la réussite du SAGE.

LA PRISE EN COMPTE DES ZONES HUMIDES DANS LES SAGE

A la suite d'une rapide présentation des aspects réglementaires par la DIREN Pays de la Loire, une discussion s'engage sur les évolutions à attendre au cours des prochaines années. Une relecture juridique est souhaitable. Elle fait l'objet d'une note transmise par la DIREN par messagerie électronique après la réunion.

Les SAGE Layon-Aubance, Sarthe amont et Mayenne font part de leurs expériences en matière d'inventaire des Zones Humides sur leur périmètre respectif.

Le SAGE Layon-Aubance a retenu une méthode participative d'inventaire. Il s'agit de constituer, à l'échelle de la commune, un groupe local composé d'élus, d'agriculteurs, de pêcheurs, de chasseurs et de membres d'associations de protection de l'environnement. Ce groupe travaille à partir d'une pré-localisation des ZH établie à l'aide du Scan 25 et des orthophotos-plans. Le groupe valide ou infirme la présence de ces ZH sur le terrain, en précise les contours en s'appuyant sur le guide IFEN. Le tout est validé en conseil municipal en vue d'une inscription au PLU. La CLE valide également l'inventaire afin de lui donner une portée juridique plus importante, notamment dans le cadre de la future loi sur l'eau.

Le SAGE Sarthe amont collecte toutes les informations disponibles (études CRE, inventaires PNR Normandie-Maine...), engage un pré-inventaire des ZH potentielles à partir de la méthode indice Beven-Kirby⁽¹⁾ et de l'exploitation des orthophotos, et se propose d'élaborer un guide d'inventaire à l'échelle communale qui sera testé sur une communauté de communes.

Le SAGE Huisne s'implique aussi, en collaboration avec le SAGE Sarthe amont, dans l'élaboration d'un guide d'inventaire des ZH à l'échelle communale. En outre, il recueille l'ensemble des données disponibles sur son bassin (études CRE, inventaires du PNR du Perche...).

Le SAGE Mayenne a focalisé son attention sur les secteurs à forte potentialité de présence de ZH. Il a fait appel aux techniques de télédétection, a également mis en application la méthode Beven-Kirby croisée avec les données géologiques et les cartes des sols hydromorphes qui sont disponibles sur certaines parties du périmètre de ce SAGE. L'aboutissement de ce travail permet de localiser les secteurs où la question des zones humides nécessite une vigilance particulière.

La discussion engagée au terme de ces présentations a porté sur les points suivants :

L'approche en matière de zones humides présente deux dimensions :

- Patrimoniale dans le sens d'une conservation de la biodiversité ;
- Fonctionnelle dans le sens d'une prise en compte de ces milieux dans l'état de la ressource en eau (rôle épuratoire) et de leur rôle en matière de régulation hydrologique (stockage crue, alimentation étiage) ;

Si la première dimension est assez bien comprise, la seconde est difficile à expliquer car elle repose sur des concepts encore trop abstraits.

¹ Méthode de localisation des zones de rupture de pentes à l'aide d'un Modèle Numérique de Terrain (MNT)

Ainsi, le thème des ZH continue de préoccuper la profession agricole qui remet souvent en cause la définition qui en est faite dans la loi sur l'eau de 1992. Pour éviter l'opposition de principe des agriculteurs, il faut pouvoir les mobiliser autour de dispositions qui leur sont favorables (mise en valeur des fonds de vallées, défiscalisation par exemple).

L'inventaire des zones humides est une obligation inscrite dans le SDAGE, mais ce dernier ne définit pas le degré de précision de cet inventaire. A l'évidence, les contraintes d'élaboration d'un SAGE ne permettent pas d'aller au-delà d'un recueil des données existantes, à la délimitation de zonages où ces milieux jouent manifestement un rôle majeur pour le bon état des masses d'eau et la gestion de la ressource en eau. On peut toutefois aller plus loin en localisant et en caractérisant les sites à l'échelle communale, en proposant une méthodologie adaptée au contexte local, mais cela n'est possible que sur des territoires test ayant valeur de démonstration.

L'important est de bien définir, en liaison étroite avec les services de police des eaux, une démarche à suivre après l'approbation du SAGE sur les secteurs identifiés comme prioritaires pour la protection des ZH.

D'une façon plus générale, les animateurs indiquent que les CLE éprouvent des difficultés à être informés des projets d'aménagements prévus sur le territoire de leurs bassins par les administrations instruisant les dossiers (déclaration, autorisation...) ou les pétitionnaires-maîtres d'ouvrages. La DIREN rappelle que, réglementairement, les CLE doivent être informées de ces projets lors de l'élaboration du SAGE (avis consultatif) et systématiquement consultées une fois le SAGE approuvé (avis opposable).

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de la révision du SDAGE, la version 1 du programme de mesures sera présentée aux animateurs au mois de février 2006 et elle devra être présentée pour avis lors de réunions de CLE ou de bureau des CLE en début de printemps.

La Délégation Anjou-Maine (Isabelle Le Strat) va contacter rapidement par téléphone les animateurs de la commission pour recueillir leurs avis et attentes sur leur implication dans le CTT travaillant sur la révision du SDAGE.

Les rencontres de l'ensemble des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne se tiendront au mois de juin 2006. Parmi les sujets à développer, il est proposé d'inscrire :

- La question de l'inscription des zones humides et espaces assimilés (haies, fossés...) dans les documents d'urbanisme. Ce point fera appel à l'intervention d'un expert en urbanisme connaissant parfaitement les procédures SCOT et PLU ;
- La mise en œuvre des SAGE (comment impliquer les maîtres d'ouvrages locaux, comment favoriser l'émergence de projets d'aménagement répondant aux orientations du SAGE ?). Ce thème pourrait, là encore, faire appel à un intervenant extérieur (animateur d'un SAGE hors bassin Loire-Bretagne par exemple).

PROCHAINE REUNION DU GROUPE LOCAL ANIMATEURS SAGE

Elle est envisagée en septembre 2006, sur le territoire du SAGE de l'Huisne.

L'ordre du jour pourrait notamment aborder les thématiques inondations (présentation des études et actions sur le bassin de la Maine) et aménagement de rivières (CRE, invitation de techniciens rivières)...

Invités	Présents	@
Animateur SAGE Huisne Vincent TOREAU	Vincent TOREAU	vincent.toreau@sagehuisne.org
Animateur SAGE Layon-Aubance Christian PREMEL-CABIC	Christian PREMEL-CABIC	clesagelayonaubance@yahoo.fr
Animatrice SAGE Mayenne Véronique RIOU	Véronique RIOU	sage.mayenne@cg53.fr
Animatrice SAGE Oudon Régine TIELEGINE (Sylvain LACOTE, Soizic PAUTREL)	<i>Excusé(e)s</i>	sage-oudon@wanadoo.fr sbos@wanadoo.fr sigoudon@yahoo.fr
Animateur SAGE Sarthe amont Baptiste SIROT	Baptiste SIROT	baptiste.sirot@sage-sartheamont.org
DIREN Bassin Loire-Bretagne Annie DUFAY	<i>Excusée</i>	annie.dufay@ecologie.gouv.fr
DIREN Pays de la Loire Françoise DELABY, Roland MATRAT	Françoise DELABY	francoise.delaby@ecologie.gouv.fr roland.matrat@ecologie.gouv.fr
DIREN Basse-Normandie Corinne BIVER, Laure AERTS	<i>Excusées</i>	corinne.biver@basse-normandie.ecologie.gouv.fr laure.aerts@basse-normandie.ecologie.gouv.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Jean-François MIGNOT (siège)	Jean-François MIGNOT	jean-francois.mignot@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Thierry GENETTAIS (Délégation)	Thierry GENETTAIS	thierry.genettais@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Pascal BONIOU (Délégation)	Pascal BONIOU	pascal.boniou@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Isabelle LE STRAT (Délégation)	Isabelle LE STRAT	isabelle.lestrat@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Flavie REYNES (Délégation)	Flavie REYNES	flavie.reynes@eau-loire-bretagne.fr

L'ensemble des documents présentés en réunion est joint à ce CR.
